

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2022 de 18 heures 45, convoquée pour 18 heures, à 18 heures 52, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents :

M. Mathieu Maisonneuve, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
Mme Cynthia Harrisson-Tessier, conseillère au district n° 2
Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4
M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5
Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7
Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8

Sont également présents :

M. Louis Pilon, directeur général par intérim
Mme Florine Agbognihoue, greffière adjointe

159-03-22 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 18 heures 45, convoquée pour 18 heures, la séance extraordinaire, tenue le 21 mars 2022, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

160-03-22 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Les membres du conseil municipal, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation écrit et signifié par le greffier. L'item suivant est ajouté à l'ordre du jour :

En ajout au varia :

- Achat / Camion Ford Transit 2020 / Service des travaux publics / Des Laurentides Ford inc.;

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 707-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT
DE 8 210 230,00 \$ POUR L'ACHAT DES LOTS NUMÉROS 4 474 836,
3 179 236, 3 179 229 ET 4 127 874 À SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 707-2022 décrétant un emprunt pour l'achat des lots numéros 4 474 836, 3 179 236, 3 179 229 et 4 127 874 à Saint-Lin-Laurentides et présente le projet du règlement numéro 707-2022.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**161-03-22 AUTORISATION DE SIGNATURE ET ACHAT / LOT
NUMÉRO 5 374 828 / 1086-1088, RUE SAINT-ISIDORE /
M. MICHEL VÉZINA**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire acquérir le lot numéro 5 374 828 du cadastre du Québec, situé au 1086-1088, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que ledit lot appartient à M. Michel Vézina;

Attendu que les parties ont négocié une entente et devront signer une offre d'achat en bonne et due forme;

Attendu que l'achat sera effectué et notarié selon les conditions de cette offre d'achat;

Attendu que les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- donne l'autorisation de la signature de l'offre d'achat concernant le lot numéro 5 374 828 du cadastre du Québec;
- autorise le directeur général par intérim, ou son remplaçant, à procéder à l'acquisition du lot numéro 5 374 828 situé au 1086-1088, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides, propriété de M. Michel Vézina., selon l'offre d'achat signée entre les parties, soit pour un montant de 1 750 000,00 \$, plus taxes applicables;
- autorise que le directeur général par intérim, ou son remplaçant, soit dûment autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**162-03-22 AUTORISATION ET SIGNATURE / CARTE DE CRÉDIT
SUPPLÉMENTAIRE ÉMISE AU NOM DE LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES / CAISSE DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des besoins ont été constatés pour les services administratifs de la Ville de Saint-Lin-Laurentides de posséder des cartes de crédit Visa Affaires;

Attendu que des cartes de crédit ont déjà été émises pour la mairie et la direction;

Attendu qu'une carte de crédit doit être émise au nom de Mme Mélissa Meilleur, directrice du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que l'utilisation d'une carte de crédit ne soustrait pas les utilisateurs du processus d'approbation des dépenses, tel que décrit dans le règlement de délégation de compétences;

Attendu que la Caisse Desjardins sera l'émettrice de cette carte de crédit Visa Affaires;

QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- d'autoriser la demande d'émettre une carte de crédit au nom de Mme Mélissa Meilleur, directrice du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme, avec une limite maximale de 2 500,00 \$
- d'autoriser M. Sylvain Martel, directeur du Service des finances, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tout document à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

163-03-22 LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL / RÉOLUTION

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil tiendra ses séances ordinaires à la salle l'Opale, sise au 510, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides, et que les séances extraordinaires se tiendront à l'hôtel de ville, sis au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil;

Attendu que le tout entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité qu'à compter du 21 mars 2022 :

- les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle L'Opale, sise au 510, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides, J5M 2V1;
- les séances extraordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville, sis au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, J5M 2W2;
- le bureau du greffier demeure à l'hôtel de ville.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

164-03-22 APPUI DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 2022 / APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) POUR L'EXERCICE 2022-2023 / BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'appuyer la demande d'aide financière intitulée « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour l'exercice 2022-2023 », telle que présentée au ministère de la Culture et des Communications de Québec par la bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, et mandate M. Louis Pilon, directeur général par intérim, à représenter la Ville de Saint-Lin-Laurentides dans le dossier. Le maire et le directeur général par intérim, ou leurs remplaçants, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet. La Ville s'engage à financer la totalité du projet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**165-03-22 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 498-11-21
/ ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET
LEUR FAMILLE (HANDAMI) / CAUTIONNEMENT**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a adopté la résolution numéro 498-11-21, intitulée « Association pour personnes handicapées et leur famille (Handami) / Cautionnement », lors de l'assemblée extraordinaire du 29 novembre 2021, dans laquelle la Ville acceptait de cautionner l'organisme sans but lucratif Handami pour une somme de 50 000,00 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau;

Attendu que la Ville désire apporter des modifications à la résolution numéro 498-11-21;

Attendu que le conseil autorise M. Denis Martin, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents à cet effet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la résolution 498-11-21 soit modifiée pour indiquer que M. Denis Martin, directeur général par intérim, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents reliés à la demande.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**166-03-22 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / ACHAT
CHARGEUSE-PELLETEUSE / SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS / LONGUS ÉQUIPEMENT INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que par la résolution numéro 041-01-22, intitulée « Autorisation au directeur général par intérim / Demande de soumissions / Service des travaux publics / Location chargeuse-pelleteuse » adoptée le 17 janvier 2022, le directeur général par intérim a demandé des soumissions par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant l'achat/location d'une chargeuse-pelleteuse;

Attendu que deux soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures et ouvertes le 28 février 2022 à 10 h 01 en présence de :

- M. Denis Martin, directeur des projets spéciaux,
- Mme Marie-Hélène Prévost, adjointe administrative à la direction générale,
- M. Sébastien Choquette, représentant de Longus Équipement inc.,
- Mme Gabrielle Régnier, représentante Brandt Tractor Itée;

Attendu que le résultat est :

Longus Équipement inc.. 235 580,33 \$, taxes incluses,
Brandt Tractor Itée 248 449,04 \$, taxes incluses;

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-037 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse, soit accordé à la compagnie Longus Équipement inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 235 580,33 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 692-2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

167-03-22 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / PLANS ET DEVIS / MISE À NIVEAU ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION DU CHEMIN DE L'USINE / SERVICES TECHNIQUES / TETRA TECH QI INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que par la résolution numéro 407-10-21, intitulée « Autorisation au directeur général par intérim / Demande de soumissions / Plans et devis / Mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration du chemin de l'Usine » adoptée le 4 octobre 2021, le directeur général par intérim a demandé des soumissions par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant la mise à niveau de la station d'épuration du chemin de l'Usine;

Attendu que cinq soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures et ouvertes le 16 mars 2022 à 10 heures 01 en présence de :

- M. Louis Pilon, directeur général par intérim,
- M. Denis Martin, directeur des projets spéciaux,
- M. Mauricio Ulloa Astete, directeur des Services techniques,
- M. Alain Tansery, directeur adjoint des Services techniques;

Attendu que les résultats sont :

Nom	Conforme	Prix (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc.	Oui	1 465 747,29 \$
GBi Experts-conseils inc.	Oui	1 641 613,05 \$
Les Services EXP inc.	Oui	1 674 059,00 \$
CIMA+ S.E.N.C.	Oui	1 715 656,95 \$
Stantec Experts-conseils Itée	Non	- \$

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-038 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par madame la conseillère Chantal Lortie et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat concernant la production de plans et devis pour la mise à niveau de la station d'épuration du chemin de l'Usine, soit accordé à la compagnie Tetra Tech, soit le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, au montant de 1 465 747,29 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prises à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**168-03-22 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / SERVICES
PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / USINE DE
PRODUCTION D'EAU VILLEMORY / SERVICES
TECHNIQUES / GBI EXPERTS-CONSEILS INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que par la résolution numéro 404-10-21, intitulée « Autorisation au directeur général par intérim / Demande de soumissions / Services professionnels / Plans et devis / Usine de production d'eau Villemory » adoptée le 4 octobre 2021, le directeur général par intérim a demandé des soumissions par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) concernant la production de plans et devis pour l'usine de production d'eau Villemory;

Attendu qu'une soumission a été reçue jusqu'à 10 heures et ouverte le 17 mars 2022 à 10 heures 01 en présence de :

- M. Denis Martin, directeur des projets spéciaux,
- M. Mauricio Ulloa Astete, directeur des Services techniques,
- M. Alain Tansery, directeur adjoint des Services techniques;

Attendu que le résultat est :

GBi Experts-conseils inc. 666 510,08 \$, taxes incluses;

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-039 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Isabelle Auger et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour la production de plans et devis pour l'usine de production d'eau Villemory, soit accordé à la compagnie GBi Experts-Conseils inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 666 510,08 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prises à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**169-03-22 ACHAT / CAMION FORD TRANSIT 2020 / SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS / DES LAURENTIDES FORD INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire faire l'achat d'un camion pour son Service des travaux publics;

Attendu le contrat de vente intervenu entre la compagnie Des Laurentides Ford inc. et la Ville de Saint-Lin-Laurentides daté du 10 mars 2022 pour l'achat d'une camion Ford Transit 2020 au montant de 76 981,51 \$, taxes incluses;

Attendu que ladite Ville accepte le contrat susmentionné;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-040 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un camion Ford Transit 2020 au montant total de 76 981,51 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 692-2021.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

170-03-22 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 18 heures 52, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Florine Agbognihoue, greffière adjointe